Les Echos

MARDI 26 OCTOBRE 2021

Automobile La commande record qui consacre la percée spectaculaire de Tesla // P. 17

Cryptos Enquête sur Air Next, l'arnaque XXL identifiée grâce à une faute d'orthographe // P. 31

Romain Doucelin/Sipa et Jure Divich/Shutterstock

Electricité : le rapport qui relance le nucléaire

- Ce document très attendu prévoit une augmentation de la demande d'électricité de 35 % d'ici à 2050.
- Il estime inévitable une relance du nucléaire combinée à un recours massif aux énergies renouvelables.
- Ses six scénarios évaluent les investissements nécessaires entre 750 et 1.000 milliards d'euros.

// PAGES 18-19 ET L'ÉDITORIAL DE JULIE CHAUVEAU PAGE 15

RER : le torchon brûle entre Alstom et l'Ile-de-France

TRANSPORT Le RER de nouvelle génération pour l'Ile-de-France est parti sur de très mauvais rails. Ce matériel commandé à Alstom en 2017 dans le cadre d'un contrat record (jusqu'à 255 rames pour un montant de 3,75 milliards) ne sera pas livré maintenant comme prévu, mais devrait accuser deux ans de retard. « *Totalement inacceptable* » pour la présidente de région Valérie Pécresse, qui vient d'écrire aux PDG d'Alstom, le constructeur, et de la SNCF, l'exploitant des Transilien, pour dénoncer ces dérives, qualifiées de « *naufrage industriel* ». Le RER NG doit circuler dans les zones denses des lignes D et E et promet un plus grand confort pour les usagers.
// PAGE 20

Franck Crusiaux/RÉA

Le RER-NG est attendu avec impatience pour améliorer le confort sur les lignes D et E du réseau francilien.

Tourisme de masse : le SOS des sanctuaires naturels

L'enquête prospective de **Paul Molga**

Le mont Blanc, la dune du Pilat, les calanques de Marseille, les îles d'Hyères… Près de 150 sites totems de la France sauvage sont aujourd'hui piétinés. Le ton se durcit au sujet de leur impérative protection. Entre interdiction d'accès, régulation des flux et péages, les stratégies divergent. Un tiers des espaces protégés sur la planète sont menacés par la pression humaine. // PAGE 13

Gaz à effet de serre : l'ONU sonne l'alerte

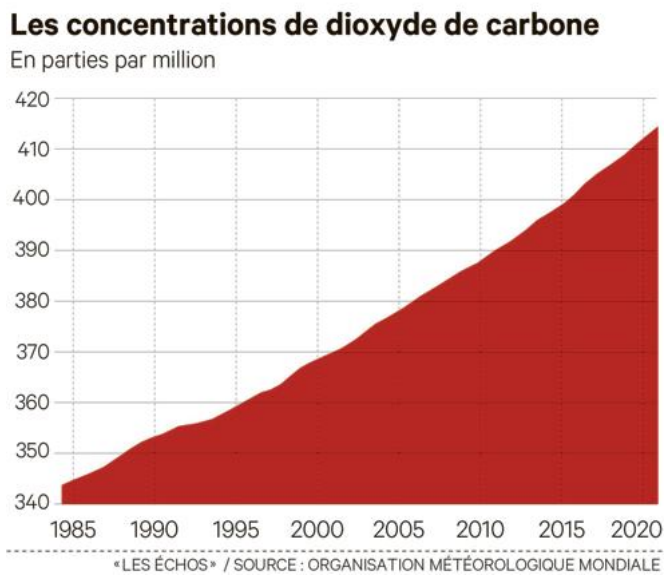

CLIMAT A quelques jours de la COP26, l'ONU tire à nouveau la sonnette d'alarme. Les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ont atteint un nouveau record en 2020 et la tendance se poursuit cette année, selon l'Organisation météorologique mondiale. Les scientifiques préviennent qu'au rythme où augmentent ces concentrations, la montée des températures à la fin du siècle sera bien supérieure aux objectifs de l'Accord de Paris, soit 1,5 à 2 °C au-dessus des niveaux de l'ère préindustrielle. // PAGE 8 ET LA CHRONIQUE DE JEAN-MARC VITTORI PAGE 11

LesEchos SUR France Inter

DOMINIQUE SEUX DANS « L'ÉDITO ÉCO »
À 7H45
DU LUNDI AU VENDREDI

M 00104 - 1026 - F: 3,00 €

ISSN0153.4831 — 114e ANNÉE
NUMÉRO 23567 — 40PAGES

Antilles Réunion 4,10 €. **Belgique** 3,60 €. **Espagne** 4,40 €. **Grande-Bretagne** 3£80. **Grèce** 4,20 €. **Italie** 4,40 €. **Luxembourg** 3,80 €. **Maroc** 35 DH. **Suisse** 5,90 FS. **Tunisie** 5,50 TND. **Zone CFA** 3100 CFA.

Macron décline sur le terrain les engagements du plan France 2030

POLITIQUE Le chef de l'Etat a entamé lundi une série de déplacements consacrés à France 2030, le plan d'investissement de 30 milliards présenté le 12 octobre pour construire des filières d'excellence dans des domaines d'avenir. A Saint-Etienne, Emmanuel Macron a annoncé en visitant l'entreprise de robotique adaptative Siléane une enveloppe de 800 millions d'euros pour développer la robotique en France. Une manière d'occuper le terrain avant l'élection présidentielle et de se projeter au-delà de 2022 en développant, face aux chantres du déclinisme, une vision optimiste de l'avenir du pays. // PAGE 2

Le propriétaire de MAAF et de MMA veut miser sur la réassurance

ASSURANCE Covéa repart à la charge. L'assureur français a repris les discussions avec Exor, le holding de la famille Agnelli, au sujet d'une possible vente du réassureur PartnerRe, selon le quotidien économique italien « Il Sole 24 Ore ». L'information, qui a fait bondir de 5,8 % le cours d'Exor, lundi, n'est pas commentée par les deux parties mais confirme la détermination de Covéa à se diversifier dans la réassurance, malgré une série d'échecs. Le groupe mutualiste, qui veut ainsi se renforcer à l'international, avait déjà mis 9 milliards de dollars en cash sur la table pour acquérir PartnerRe début 2020, avant de se rétracter. // PAGE 28

Etats-Unis : les grandes fortunes boursières dans le viseur des démocrates

FISCALITÉ Pour financer le plan d'investissement de l'administration Biden, le camp démocrate évoque désormais une taxe sur les plus-values latentes des très grandes fortunes. Cette piste est explorée pour sortir d'une impasse politique après le refus d'une sénatrice démocrate de voter toute hausse générale d'imposition. Le patrimoine des plus aisés a connu une croissance exceptionnelle. Cette taxe pourrait représenter jusqu'à 250 milliards de recettes en dix ans, mais cela reste dix fois moins que le plan d'investissement à financer. Le sort de cette nouvelle piste reste par ailleurs incertain. // PAGE 6

Air Next : l'arnaque qui s'est effondrée sur une simple faute d'orthographe

● C'est une fraude aujourd'hui avérée, épinglée par le gendarme boursier : Air Next a eu recours à toute la palette des pratiques douteuses pour lever de l'argent.
● Le dirigeant a même tenté d'obtenir le visa de l'AMF, mais des incohérences ont permis de démasquer l'arnaque et de limiter les dégâts côté investisseurs.

CRYPTOMONNAIES

Laurence Boisseau
@boisseaul

Air Next promettait de révolutionner le transport de passagers grâce à la blockchain. Un nom prémonitoire ? Dans les faits, la société brassait de l'air. Air Next était une arnaque avec un faux site, des identités usurpées, de faux casiers judiciaires, des attestations bancaires contrefaites, un marketing agressif… mais de vrais escrocs. Trente-cinq salariés recrutés cet été ont été abusés, sans compter les quelques investisseurs qui ont placé leur argent dans l'affaire.

Maud (son nom a été modifié) a toujours rêvé de travailler dans une start-up. En juillet, elle repère une annonce sur Linkedin, passe un entretien par visioconférence. A l'ère du Covid et du télétravail, rien d'étonnant. Elle est embauchée très vite et signe un CDI. Elle quitte son poste, heureuse de démarrer une nouvelle aventure. Elle n'est pas la seule dans ce cas. Une dizaine de cadres, venant de grandes compagnies aériennes, aéroportuaires, de grands groupes français ou américains, un ancien policier… tous croient dur comme fer à ce projet. Pour le rejoindre, certains démissionnent, et des expatriés reviennent en France.

L'histoire a débuté en février dernier. Air Next s'immatricule aux greffes du tribunal de commerce de Paris. L'application qu'elle va développer va permettre l'achat de billets en cryptomonnaies à des prix imbattables et une garantie automatique en cas d'annulation ou de retard, via un système de « smart contracts » (des protocoles informatiques qui facilitent, vérifient et exécutent la négociation d'un contrat).

La société déclare un capital social d'un milliard d'euros, des locaux au 50 avenue des Champs Elysées (cette adresse est en travaux). Elle a un président, Philippe Vincent, un nom usurpé. L'été dernier, Air Next démarre ses recrutements. La société veut aussi récolter de l'argent auprès du public pour constituer un matelas qui permettra d'avancer les indemnités des passagers. Elle prépare une levée de fonds sous forme d'ICO, « Initial Coin Offering », via l'émission de tokens ou de jetons, très souvent en cryptomonnaies et à travers la blockchain.

Alerte de l'AMF

Alors que rien ne l'y oblige, le dirigeant va jusqu'à monter un dossier auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui encadre ce genre d'opérations. Obtenir le visa du régulateur est optionnel (sauf si la société doit faire du démarchage). Mais quand il est délivré, il offre des garanties à ceux qui achètent les tokens. Patatras, le 30 septembre : l'AMF alerte, par communiqué, sur les risques de fraude associés à l'ICO. Il ajoute que certains documents sont soupçonnés d'être des faux. Quelques heures avant, Air Next venait d'avancer de plusieurs jours la date de sa prévente de jetons.

Pour les salariés, le réveil est brutal. Ils comprennent qu'ils ont été dupés, qu'il s'agit d'un château de sable.Seule consolation : le dirigeant n'a réussi à lever « que » 150.000 euros. Il espérait récolter des millions. Mais malgré son échec, il ne perd pas son aplomb. Sur Telegram, interpellé par un des salariés, il leur avoue que « *de nombreux documents fournis étaient des faux* », qu' « *une erreur a coûté la vie à ce projet* ». Comble du comble, il va même jusqu'à leur « *recommander de monter entre eux ce projet* ». L'erreur à laquelle il fait allusion est une faute de frappe dans le nom de la banque référente. En tout petit, en bas de page de l'attestation bancaire, le nom d'Edmond de Rothschild est mal orthographié : on lit « Edemond ».

Air Next a levé des fonds sous forme d'ICO, via l'émission de tokens ou de jetons très souvent en cryptomonnaies. *Photo Shutterstock*

Un montant délirant

Avant l'alerte publique de l'AMF, des sites spécialisés dans les cryptoactifs avaient relevé des incohérences. La société avait déclaré un capital social très élevé. Un montant délirant. Il racontait aussi avoir découvert le bitcoin à un moment où seuls quelques geeks connaissaient la cryptomonnaie. Les salariés et les investisseurs ont porté plainte. A défaut de retrouver le directeur général, Julien Leclerc – là aussi, il est possible que le nom soit faux –, ils cherchent des coupables. Ils sont convaincus que si le tribunal de commerce de Paris n'avait pas immatriculé l'entreprise, personne n'aurait été abusé ni escroqué.

Au-delà des drames humains, cette affaire est un plaidoyer pour la mise en place de procédures plus sécurisées, dans un monde plus digitalisé que jamais suite à la pandémie. Le marché des ICO, déjà en mal en point, pourrait avoir du mal à s'en remettre. ■

La responsabilité du tribunal de commerce en question

Le rôle du greffe est de vérifier la conformité des déclarations aux dispositions législatives et réglementaires, surtout pour les pièces justificatives. Dans le cas d'Air Next, il y a eu usurpation d'identité, ce qui rend tout contrôle inopérant.

« *J'ai vérifié l'extrait du registre du commerce et des sociétés qui avait été publié. Tout était conforme à ce que le dirigeant d'Air Next racontait. J'ai fait confiance* », explique l'une des anciennes cadres recrutées par la société qui s'est révélée fin septembre être une escroquerie. La confiance, c'est justement le nœud de cette affaire. Quels sont les contrôles que doit mener le greffe du tribunal de commerce avant d'immatriculer une société ?

Ses obligations sont claires et définies dans le Code de commerce. Outre le contrôle de légalité, le greffier opère un contrôle de conformité : les déclarations faites par la société doivent correspondre aux pièces justificatives déposées.

Parmi les vérifications, le greffier contrôle les agréments ou diplômes nécessaires aux activités réglementées. Il s'assure que le dirigeant n'est pas en incapacité juridique de gérer une société commerciale. Il vérifie son casier judiciaire, regarde qu'il a bien une quittance de loyer ou une facture d'électricité pour le siège social, et surtout, une attestation de la banque garantissant que le capital social est bien sur un compte bancaire.

> « Avec la forte digitalisation des processus, le nombre de fraudes a fortement augmenté. »
>
> **JEAN-FRANÇOIS DOUCÈDE**
> Administrateur et responsable marketing & services chez Infogreffe et membre de la commission prospective du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce

Pris entre le marteau et l'enclume

La loi ne dit pas si le greffier doit vérifier lui-même auprès de la banque que l'attestation n'est pas un faux, même si le capital social ressort très élevé et apporté par une seule personne. Mais ce contrôle est fait dans certains cas. Si le greffier constate des incohérences, il en fait part aux organisations nationales de lutte contre la fraude, notamment à Tracfin, à l'AFA (Agence française anti-corruption), et aux parquets.

Interrogé par « Les Echos » sur Air Next, le greffe du tribunal de commerce de Paris s'explique : « *Dans ce dossier, il y a eu une usurpation d'identité à l'origine, il ne s'agissait donc pas d'un faux fabriqué. En conséquence, l'identité vérifiée par le greffe sur la carte produite à l'immatriculation est exacte et conforme et donc en définitive inopérante. En conséquence, le casier judiciaire vérifié sur cette base n'a rien relevé d'anormal, de même que l'interrogation du fichier national des interdits de gérer* ».

« *Nous sommes, depuis des mois, en lien avec les agents chargés de l'enquête, bien avant que l'affaire ne sorte dans les médias. En raison de l'instruction en cours, nous ne pouvons pas dévoiler les informations en notre possession tant sur le dossier que sur les contrôles réalisés par le greffe* [au-delà du simple aspect juridique, NDLR] », ajoute-t-il.

Actuellement, le greffe du tribunal de commerce de Paris enregistre tous les jours 200 demandes d'immatriculation. Un nombre en forte augmentation suite à la pandémie et aux aides apportées par l'Etat. Le greffe dispose d'un jour franc pour traiter la demande. S'il ralentit la cadence pour pousser les contrôles, cela peut porter préjudice à des sociétés qui ont besoin d'avoir leur « Kbis » très vite. Le greffe est en quelque sorte pris entre le marteau et l'enclume.

En outre, « *avec la forte digitalisation des processus, le nombre de fraudes a fortement augmenté* », explique Jean-François Doucède, administrateur et responsable marketing & services chez Infogreffe et membre de la commission prospective du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce. Alors que faire ? « *Notre économie a besoin de confiance. Nous devons faire évoluer nos règles pour renforcer les contrôles* », explique-t-il.

« *On pourrait mettre en place des web services qui nous permettraient de vérifier plus de données. Par exemple, nous militons depuis des années pour un service qui nous permettrait de rentrer dans une base de données le nom de la banque, le numéro de comptes ouverts au nom de la société, et de vérifier si les fonds sont bien sur le compte. Ce projet n'a jamais abouti car les banques y ont vu une ingérence de notre part* », ajoute-t-il. « *C'est dommage. Car le capital social est bien le gage de confiance que l'on donne aux créanciers, aux salariés et aux partenaires de l'entreprise.* » — ***L. Boi.***

200
DEMANDES
d'immatriculation par jour

en bref

PayPal dit ne pas vouloir acquérir Pinterest

PAIEMENT PayPal ne cherche pas à acquérir Pinterest pour le moment, a indiqué le groupe de services de paiement. La semaine dernière, des sources avaient indiqué à Reuters, confirmant des informations précédemment rapportées par Bloomberg, que PayPal avait proposé d'acquérir le réseau social Pinterest pour 45 milliards de dollars. A ce prix, l'opération aurait constitué le plus important rachat d'un réseau social depuis celui de LinkedIn par Microsoft en 2016 pour 26,2 milliards de dollars.

Evergrande cherche à rassurer les investisseurs

BOURSE Après avoir évité de justesse la mise en cessation de paiements vendredi, le groupe chinois Evergrande a annoncé dimanche, via la messagerie WeChat, qu'il avait relancé une dizaine de chantiers et projets immobiliers. Le groupe doit cependant faire face à la fin d'une période de grâce sur une autre obligation en dollars cette semaine. Il reste endetté de près de 260 milliards d'euros.

La BCE avance ses travaux sur l'euro numérique

MONNAIE La Banque centrale européenne (BCE) a dévoilé lundi les trente membres de son nouveau groupe consultatif sur l'euro digital, une nouvelle étape dans ses travaux d'investigation sur le développement d'un euro numérique. Plusieurs Français ont été sélectionnés pour participer au groupe, qui doit conseiller la Banque centrale sur la conception et la distribution du potentiel futur euro numérique. Les heureux élus se réuniront une première fois en novembre, puis une fois tous les trois mois.

annonces judiciaires & légales

Grand Paris sudest avenir

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE VILLECRESNES
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°AP2021- 090 en date du 21 octobre 2021, le Territoire Grand Paris Sud Est Avenir a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Villecresnes.

Les registres destinés à recueillir les observations du public seront mis à disposition du public, durant toute la durée de l'enquête publique, **du mardi 9 novembre au vendredi 10 décembre 2021 inclus**. Un dossier d'enquête publique sera déposé et mis à la disposition du public au sein des locaux :

De la mairie de Villecresnes, 68 rue du Lieutenant Dagorno, 94440 Villecresnes, aux heures d'ouverture de l'hôtel de Ville, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi de 8h30 à 12h.

De la **Direction des Affaires Juridiques des Assemblées et du Patrimoine** de GPSEA, 14 rue Le Corbusier, 94000 Créteil, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

- Un poste informatique sera également mis à disposition du public afin de permettre la consultation du dossier d'enquête publique à la mairie de Villecresnes, 68 rue du lieutenant Dagorno, 94440 Villecresnes, aux heures d'ouverture susmentionnés.

Le dossier d'enquête publique ainsi que les informations relatives à son organisation pourront également être consultés, pendant la durée de l'enquête publique, sur le site internet de la ville de Villecresnes (www.villecresnes.fr) sur le site internet de GPSEA (www.sudestavenir.fr), ainsi que sur le site de publications administratives : http://modification-plu-villecresnes.enquetepublique.net

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Villecresnes, 68 rue du Lieutenant Dagorno, 94440, les jours et heures suivants :
- Mardi 9 novembre 2021 de 9 h à 12 h
- Samedi 20 novembre 2021 de 9 h à 12 h
- Vendredi 10 décembre 2021 de 14 h à 17 h.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par correspondance à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur - Enquête sur le projet de modification du PLU de Villecresnes, 68 rue du lieutenant DAGORNO, 94440 Villecresnes,

ou par voie électronique à l'adresse suivante :
modification-plu-de-villecresnes@enquetepublique.net

A l'expiration de cette enquête publique, le commissaire-enquêteur transmettra le dossier accompagné de ses conclusions, de l'ensemble des pièces et de son avis au Président de Grand Paris Sud Est Avenir.

Ces conclusions seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Villecresnes, au siège de Grand Paris Sud Est Avenir et à la Préfecture du Val-de-Marne et seront diffusées sur les sites internet mentionnés plus haut.

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.
Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.
Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.